



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Plans : Ile-de-France

Question écrite n° 5772

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan, sur le problème des différentes masses financières attribuées aux contrats de plan Etat-regions pour l'Ile-de-France pour la période de 1989 à 1993. En effet, dans l'état actuel des enveloppes régionales arrêtées par le Gouvernement pour le contrat de plan Etat-region Ile-de-France, il semble s'y désengager de manière radicale. Cette tendance, si elle s'avérait vérifiée, serait tout à fait regrettable. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur ce point.

Texte de la réponse

Reponse. - L'état actuel de la préparation du contrat de plan de la région Ile-de-France, compte tenu des arbitrages financiers qui ont déjà été rendus sur les enveloppes budgétaires, ne reflète nullement le désengagement radical auquel fait allusion l'honorable parlementaire. Il témoigne au contraire du souci de l'Etat de contribuer activement à la poursuite des efforts qu'exigent les besoins particuliers de la région Ile-de-France, notamment en matière d'infrastructures. L'apport budgétaire global de l'Etat devrait être stable par rapport au 9e Plan, et la contribution de l'Etat par habitant sera sensiblement plus élevée que la moyenne nationale pour les infrastructures. Dans ce domaine, l'Etat a retenu l'hypothèse la plus élevée qui avait été avancée par la région. Les engagements budgétaires de l'Etat seront complétés par des ressources nouvelles qui serviront au financement d'un vaste programme d'équipements routiers et de transports collectifs. S'agissant des routes, au programme de base d'un montant de 8 milliards de francs s'ajoutera un programme complémentaire de 3 milliards de francs qui sera financé notamment par le relèvement des 900 à 1 600 francs du plafond de la redevance sur la construction des bureaux. S'agissant des transports collectifs, le montant du programme global atteindra 7 milliards de francs grâce aux ressources nouvelles tirées de la modulation du versement transports, qui passera de 2 à 2,2 p 100 à Paris et dans les Hauts-de-Seine, et de 2 à 1,8 p 100 dans le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis. Ce surcroît de ressources permettra d'achever les opérations engagées au 9e Plan et de lancer des opérations nouvelles concernant la SNCF comme la RATP. L'effort ainsi consenti est très significatif, étant donné le dynamisme économique de l'Ile-de-France relativement aux autres régions et la nécessité pour l'Etat de veiller à ce que les concours qu'il accorde dans le cadre des contrats de plan ne contribuent pas à accentuer les déséquilibres interregionaux.

Données clés

Auteur : [M. Raoult • ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5772

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : plan

Ministère attributaire : plan

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3400